



Madame le Préfet de l'Ariège  
Hôtel de la Préfecture  
09000 Foix

Madame le Préfet,

Lors de notre entrevue du 5 novembre dernier vous avez souhaité faire un point écrit des différents dossiers en souffrance que nous avons évoqué.

Vous voudrez bien trouver ci-joint une succincte présentation des éléments essentiels:

**1 Embarcadère canoë kayak au Vernet d'Ariège :** notre courrier du 8 janvier 2015 (joint)

La Communauté de Commune de Saverdun, a récemment emménagé au Vernet d'Ariège, un embarcadère canoë kayak à destination notamment des personnes handicapées. A notre connaissance, ces travaux, réalisés dans le lit mineur de la rivière Ariège ont porté atteinte au lit du cours d'eau, sur un cours d'eau classé Natura 2000, sans étude d'incidence. Ils sont aujourd'hui en ruine, emportés dès la première montée des eaux.

**2 Traversée de route du ruisseau de Laspieng :** notre courrier du 7 janvier 2015 (joint)

Ces travaux qui visaient à sécuriser la traversée de route ont rendu inaccessibles le Laspieng à toute remontée des espèces piscicoles et constituent aujourd'hui une rupture de la continuité écologique. C'est principalement en période de basses eaux que la rampe maçonnée est devenu une barrière infranchissable aux espèces piscicoles présentes sur ce secteur.

De simples aménagements auraient évités cette situation.

**3 Pollution du Crieu à Joulieu et St Félix de Rieutort :** notre courrier du 28 octobre 2015 (joint)

A de nombreuses reprises ces dernières années nous avons porté à la connaissance de vos services le mauvais état du ruisseau du Crieu, au lieu dit Joulieu sur la commune de Ségura et en sortie de Saint Félix de Rieutort. Les effluents des réseaux de collecte se déversent dans le cours d'eau sans traitement pour le premier cas et en sortie d'une station totalement inefficace à St Felix.

**4 L'aire de garage des établissements Vergé en berge d'Arize à Sabarat :** notre courrier du 7 juin 2014 (joint)

Il s'agit de dépôts en berges non-conformes sur la commune de Sabarat. Ils visent à constituer une plateforme en bordure de la rivière Arize.

Ces travaux sont effectués pour le compte de la société des transports Vergé qui semble vouloir disposer d'un lieu de stockage, (véhicules, matériaux ...?). Les matériaux de remblais utilisés sont de toute nature, bétons, gravats divers, goudrons, pneus.

**5 Pollution du ruisseau de Montjoie en Couserans :** notre courrier du 19 mars 2013 (joint) et FNE MP du 11 avril 2013

Des ruissellements très fortement chargés en matières organiques, fécales et autres éléments polluants des eaux s'écoulent en direction du ruisseau du Cassé, affluent du Baup sur la commune de Montjoie en Couserans. Nos différents signalements n'ont toujours pas de solution.

**6 Pollution chronique du ruisseau de Dalou par le réseau d'assainissements :** notre courrier du 20 aout 2014 portant aussi rappel de différents signalements (joint)

Cette pollution récurrente du ruisseau de Dalou sur les communes de Varilhes et Dalou provient du dysfonctionnement d'un by-pass installé sur le réseau d'assainissement reliant le village de Dalou à la station du CHIVA sur la commune de St Jean de Verges.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ces différentes situations et dans l'attente, veuillez agréer Madame le Préfet l'expression de nos respectueuses salutations.

Varilhes le 9 novembre 2015

Pour APRA « Le Chabot »  
Le Président

Bernard Danjoie  


Bernard DANJOIE